

Le CPF pour financer votre permis de conduire



Pour vous permettre de mener à bien ce projet, utilisez vos droits du compte personnel de formation dès maintenant pour le préparer, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation.

Rendez-vous sur votre espace CPF !

Qui est concerné ?

Tout salarié ou demandeur d'emploi ayant acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF), et souhaitant mener à bien un projet professionnel, ou une sécurisation professionnelle.

Les conditions d'inscription

- Cette formation "permis de conduire" doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une annulation ou invalidation de votre permis de conduire

L'école de conduite **ECF CESR 38** est éligible au CPF car nous :

- avons procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail
- respectons les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation
- sommes inscrit par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence.
-

AGEFIPH



Dans le cadre d'un financement à la formation au permis de conduire pour une personne en situation de handicap, l'AGEFIPH propose un financement du permis à hauteur de 1000€ ; cette aide peut atteindre un montant de 1300€ si le permis en question est aménagé pour la personne handicapée.

VILLE DE VOIRON



Dispositif « bourse au permis » s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans qui ont des difficultés financières et pour qui le permis est nécessaire pour l'insertion professionnelle et sociale.

Ceux qui sont dans cette situation devront donc remplir un dossier de candidature.

Aide de la Région



Aide destinée au financement du permis de conduire B pour les apprentis en dernière année de formation (niveau IV et V). **500€**

A PARTIR DU 1ER JUIN 2024: Cette aide s'adresse à tous les jeunes **âgés de 17 ans**, en cours de formation au permis de conduire au moment du dépôt de la demande et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes. La demande devra être déposée avant le 18ème anniversaire du jeune. **200€**



Modes de financement

Permis à 1€ / jour

LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR

Financez votre projet de formation avec un taux 0% à hauteur de 30€/mois

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire. Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Attention :

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Aide France Travail



Voir conditions sur site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>

Pass'Région

Si vous avez le Pass'Région, vous pouvez aussi bénéficier d'une aide au permis de conduire :
200 € contre 35 heures de bénévolat, 500 € contre 80 heures de mission d'engagement volontaire.

4 x sans Frais

Une formule de financement simple et rapide.

Avec les solutions de paiement en 3xCB et 4xCB, vous réglez vos achats sur le web en 3 fois ou en 4 fois par carte bancaire chez nos partenaires.